

1. PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) : PRESENTATION DU PROJET PAR IATE (MR MARTINEZ) :

Signature d'une convention d'étude en janvier 2009 entre la commune et IATE pour la conduite de ce projet.
Remplacement de la carte communale en cours par un PLU, document beaucoup plus complet qui donne le cadre réglementaire.

5 phases :

1. **Diagnostic communal** afin de commencer à donner des enjeux. Il ne s'agit pas de données statiques. Phase la plus longue. Le « Porter à connaissance », transmis par la DDE servira au travail du diagnostic communal. Environ 7 mois
2. **Elaboration du PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : c'est l'outil qui définit le projet de la commune. Il doit faire l'objet d'un débat au niveau du conseil municipal. C'est un document très simple qui doit être accessible à tout le monde. Environ 4 mois.

Exemple : définition à partir de photos aériennes de la commune, des différentes zones sur toute la commune.

3. **Rédaction du projet.** Délibération du conseil municipal qui arrête le PLU. Environ 4 mois
4. **Consultation officielle des personnes publiques associées** (de l'état). Durée : 3 mois.
5. **Enquête publique.** Durée : 2 mois (1 mois de consultation et 1 mois pour le commissaire)

A partir de la phase 2, il y aura des consultations régulières des personnes publiques associées.

De plus, il y aura la mise à disposition des documents à la population pour consultation ainsi qu'un registre pour recenser les remarques des personnes consultantes.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008

Compte administratif voté à l'unanimité par les 10 conseillers (fait approuvé par Josiane DUNIER 1^{er} adjoint)

Compte de gestion voté à l'unanimité par les 10 conseillers (fait approuvé par Monsieur le Maire)

3. ALIENATION CHEMINS RURAUX SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Deux chemins à aliéner uniquement car pour le troisième, les demandeurs se sont désistés.

Enquête publique du 28/11/08 au 28/12/08. Aucune remarque n'a été consignée sur le registre.

Le commissaire enquêteur a donné un accord favorable.

Les 2 mois se sont écoulés depuis l'ouverture de l'enquête publique.

Proposition d'honoraires du cabinet CARTA est de 502 € pour les 2 chemins qui seront à répartir entre les personnes concernées par chacun des chemins. De plus, les chemins seront vendus 5 € le m².

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. ROUTE DEPARTEMENTALE TRANVERSANT LE CHEF-LIEU POUR LE PASSAGE EN VOIE COMMUNALE

La route qui traverse le chef-lieu est toujours départementale et une relance est arrivée du conseil général afin de classer cette route en voie communale (suite à la création de la déviation de Saint Andéol de Vals). Classement de cette section à titre gratuit en voie communale à l'unanimité.

5. DEMANDE DE PASSER UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE MASSIOL EN VOIRIE COMMUNALE

Demande de Mme VIGOUROUX pour la prolongation de la route communale (90m).

Les 2 côtés de la route appartiennent au même propriétaire.

L'objet de cette demande est justifié par le fait qu'elle dessert 4 habitations.

Vote à l'unanimité

Mr Raphaël VIGOUROUX ne peut prendre part au vote car il est parti prenante.

6. CONVENTION CRECHE « LES PETITS DEBOULONNES »

Il s'agit d'une crèche d'entreprise (CEFEM) et de la CDC de La Roche de Gourdon qui est ouverte aux communes limitrophes : Vesseaux, Saint Julien du Serre et de Saint Andéol de Vals.

Toute demande d'inscription devra passer par la mairie de Saint Andéol de Vals et ensuite sera soumise à la Directrice de la crèche en fonction des disponibilités.

Maryline FANGET ne prend pas part au vote, du fait de son implication et utilisation à titre professionnel dans la crèche, autorisation de signature de la convention à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Mise en place d'une nouvelle commission au sein du conseil pour examiner les demandes de dérogation d'inscription scolaire.

Personnes qui seront membres de cette commission :

- Josiane DUNIER
- Christian TEYSSIER
- Raphaël VIGOUROUX
- Thierry GRAVIER
- Jean CHALLIEUX

b) Informations concernant VIVARAIS HABITAT (6 maisons locatives sur le bas du village)

Suite aux différentes négociations entre la Mairie et Vivarais Habitat, il a été conclu que :

- Pour les 14000€ restant à la charge de la commune 9333€ (2/3 des frais de renforcement des réseaux d'eau) seront assumés par VIVARAIS HABITAT
- Une nouvelle place publique sera créée. Seul la partie finition et éclairage sera à la charge de la commune.

c) Convention avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

Vote à l'unanimité du conseil pour la signature de cette convention entre la Mairie et le CNFPT pour les formations du personnel communal

d) RANDAMONT

Demande par courrier de cette association de la participation de la commune de Saint Andéol de Vals à la Fête de la Châtaigne pour 2 ans.

Le Maire demande une réflexion à l'ensemble des conseillers pour une prise de décision lors du prochain conseil municipal.

e) Eaux Usées

Un service du SEBA va vérifier le bon fonctionnement des différents épandages des particuliers. Les premiers à être visité seront les hameaux du BENEFICE et au REGENGE.

Suite à la réalisation de la station d'épuration, la route qui sera construite sera rétrocédée à la commune pour 1 Euro symbolique.

Les travaux devraient commencer très rapidement.

f) Estimation du SDE 07 pour l'enfouissement des fils électriques au REGENGE : 64000€

g) Suite au dernier recensement : 547 habitants

h) Motion pour le soutien de l'hôpital d'Aubenas :

Vote à l'unanimité du conseil municipal

i) Travaux de voirie

Les routes qui seront réalisées :

- Route des Mas des Comtes
- Route de la Conquête
- Route de Duroux
- Route de Chambigon
- Route du Bénéfice
- Route du Boissignol
- Route du Moulinon avec participation financière de Mme, Mr CHARRIERE et Mr PRALLY. Le conseil municipal les en remercie.

Les travaux seront réalisés par RTP de Lavilledieu au mois d'avril 2009.

j) Déménagement de la Mairie

Le secrétariat de mairie est transféré au 1^{er} étage.

Levée de séance à 22h57.